

*Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 7 novembre 2022, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.*

Présents : Irène Badin, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Collette Gruffaz, Sébastien Montfollet, Yoann Saugey, Ludovic Vincent, Sébastien Ollagnier, Alda Lacan, Sylvie Haller, Maud Pitault, Nicolas Maljournal, Sébastien Terrier,

Absents excusés :

Michel Bontoux a donné pouvoir à M Maxime Durand

Sandrine Taramasz

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut débiter.

Sylvie Haller a été nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire rappelle avant de faire valider le compte-rendu que Mme Sylvie HALLER se propose de rédiger un procès-verbal après chaque séance avec la transcription des paroles de chaque intervenant et que le Conseil municipal pourra être enregistré.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 octobre 2022 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1

### 1. DEL 2022 11 001 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Vu la délibération 2021 07 001 fixant à cinq le nombre d'adjoint,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 9 juillet 2021,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Sébastien Terrier, 1<sup>er</sup> adjoint, acceptée par Mme La Sous-Préfète le 26 septembre 2022,

Considérant que le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints et de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint,

Monsieur le Maire propose de rester au nombre de 4 adjoints et qu'ils remonteront d'un cran dans l'ordre du tableau.

Il précise que les indemnités et les délégations aux adjoints resteront inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à bulletin secret :

**Pour : 11**

**Contre : 5**

**Abstention : 2**

décide par 11 voix pour, 2 abstentions, et 5 voix contre, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire et qu'ils remonteront d'un cran dans l'ordre du tableau.

Le tableau des adjoints se présente ainsi :

Maire	M Jean-Pierre LOVET
1 <sup>er</sup> Adjoint	Mme Colette GRUFFAZ
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M Maxime DURAND
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Isabelle FOURNIER
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M Sébastien MONTFOLLET

## 2. DEL 2022 11 002 MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose de modifier les commissions de M Sébastien TERRIER. Les commissions sont ainsi modifiées :

Commissions	membres
TE38 - Territoire d'énergie Isère	Titulaire : isabelle FERROUD
Commissions communautaires VDD – DÉVELOPPEMENT DURABLE	Jean-Pierre LOVET
Commission Cadre de vie et environnement	Titulaire : Jean-Pierre LOVET
Sécurité routière	Titulaire : Maxime DURAND
Correspondant défense	Titulaire : Michel BONTOUX

## 3 DEL 2022 11 003 REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DU LOCAL COMMUNAL 258 ROUTE DE VAUX

La commune est propriétaire d'un local commercial situé 258 V ROUTE DE VAUX, d'une superficie d'environ 100 m2 loué par L'EURL THEBAIDE.

Ce bâtiment n'était pas équipé de climatisation, et le locataire en accord avec la commune a engagé des travaux en ce début d'année.

Vu la demande de remboursement de 2 factures payées de la société MIRANDA par le locataire d'un montant de 5717,10 € et 5938 € soit un total de 11 655.10 €.

Considérant que le local appartient à la commune et que lorsque le bail arriva à échéance les équipements au goût du jour resteront en place et augmenteront la valeur du bien immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**Pour :** 17

**Contre :** 0

**Abstention :** 1

Accepte de rembourser les factures à L'institut THEBAIDE pour un montant de 11 655.10 €.

#### 4 ASSISTANCE ET MISE EN CONFORMITE DU RGPD

Vu l'obligation de mettre en place le Règlement Général sur la Protection des Données, Monsieur le Maire propose le devis de Patrick B Conseils d'un montant de 2 500 € HT pour l'assistance de mise en conformité RGPD.

Un complément d'information sera donné lors du prochain conseil.

#### 5 DEL 2022 11 004 CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS COMMUNAUX

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**Il est proposé au conseil municipal :**

**D'ATTRIBUER** des chèques cadeaux aux agents suivants : titulaires, stagiaires de la fonction publique, contractuels (CDD), ou présent dans la collectivité au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**DIT** que ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque cadeaux d'une valeur de 40 € par agent
- À utiliser dans les commerces de la commune de Saint Victor de Cessieu pour les achats de Noël

*Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 6232 « Fêtes et cérémonies ».*

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 6 COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

##### Colette GRUFAZ

- Repas des aînés : 150 inscrits ce jour
- Place de Cinéma et entrées Krapahute : inscriptions en cours

##### Maxime DURAND

- Marché de Noël : Préparation en cours, 28 exposants sont inscrits pour l'instant
- Cérémonie du 11 novembre, merci aux élus, à la directrice, aux enseignantes, aux enfants de l'école et à tous les participants pour leur présence.
- Date à retenir : le 13 janvier 2022 pour les vœux du maire
- Don du sang : vendredi 18 novembre don du sang de 16h à 19h

##### Isabelle FOURNIER

###### **Rappel communication aux associations :**

A la réflexion de Sébastien OLLAGNIER, un rappel a été fait par mail à tous les présidents d'associations afin qu'ils nous transmettent dans les meilleurs délais leur affiche/flyer pour que nous puissions les diffuser sur nos supports de communication au plus tôt, 2 à 3 semaines avant l'évènement.

### Préparation des vœux du Maire :

Un mail a été envoyé à tous les élus afin de collecter un maximum d'infos/d'idées retraçant l'année 2022 pour faire un montage vidéo qui sera diffusé après l'intervention de Monsieur le Maire.

Un groupe de travail sera constitué prochainement avec des membres de la commission communication et démarrera le travail courant novembre. Si des élus d'autre commission veulent également participer à ce groupe de travail n'hésitez pas à m'en faire part.

### Prochain bulletin municipal :

C'est reparti pour le prochain numéro du bulletin municipal qui sortira début janvier 2023. Un recensement par mail sera fait des différents articles que vous souhaitez faire apparaître.

### Signature de mail :

Sébastien OLLAGNIER s'était proposé de rédiger une signature de mail uniforme pour toutes et tous, élus et agents. Il vous contactera prochainement pour intervenir sur vos PC / messagerie.

### **Sébastien MONTFOLLET**

Liste des déclarations préalables du mois de septembre/octobre 2022

- DP 38464 22 10053 : installation d'une centrale photovoltaïque sur toiture : 16m2
- DP 38464 22 10051 : installation générateur photovoltaïque sur le plan de toiture : 22 m2
- DP 38464 22 10050 : installation d'un système de chauffage/climatisation
- DP 3846422 10048 : construction d'un WC avec buanderie +chaufferie extension avec toit terrasse

2 procédures judiciaires sont en cours

### **Jean-Charles GALLET**

Le marché pour la station d'épuration sera signé en fin d'année.

### **Jean-Pierre LOVET**

Récapitulatif des travaux :

- Changement des lampes du terrain de foot
- Cimetière : fin des travaux semaine prochaine
- Entretien des bords des routes en cours par l'entreprise Vincent
- Montée du village : intervention en urgence pour débouchage des canalisations des eaux pluviales
- Eclairage public : prévision d'une tranche de travaux 50 000€ prévue au budget
- Point à temps : intervention pour l'entretien des voiries, le tonnage prévu n'a pas permis de réaliser l'ensemble de la commune.
- Chemin du buis : les travaux réalisés permettent de capter de l'eau dans le fossé existant.
- Convention déneigement : révision du prix, augmentation de 6€ soit 66 € de l'heure.

Travaux BATIMENTS :

- Chauffage du gymnase en panne mais en cours de réparation.
- Chauffage du village : problème des trieurs des cendres réparés
- Circulateur grillé dans la chaufferie en cours de réparation
- Rencontre avec l'architecte jeudi 17 novembre 2022 pour faire un point sur les travaux de la poste

Caisse des écoles : Réunion le 18 novembre à 18h00

Fin de séance à 21h17

Saint-Victor de Cessieu, le 21 novembre 2022

Le Maire, Jean-Pierre LOVET

